



PARCELLES MIXTES

CAS CONCERNES

- ➔ Parcelles possédant des espaces verts mais nécessitant des travaux importants pour le raccordement des eaux pluviales vers les espaces verts. Ces parcelles possèdent généralement un jardin à l'arrière et sont mitoyennes. On peut alors :
 - ➔ Soit gérer uniquement les eaux de la partie arrière.
 - ➔ Soit acheminer les eaux de la partie avant vers le jardin arrière en passant sous toiture ou sous le bâtiment.
- ➔ Parcelles minéralisées possédant des espaces verts réduits. Il est alors nécessaire d'ajouter un dispositif enterré complémentaire.



Source : Brugis

COMMENT GERER LES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE

Dans les cas pour lesquels il est nécessaire de mettre en place un dispositif de surface combiné à un dispositif enterré, il sera préférable, si possible, de connecter d'abord les eaux pluviales dans le dispositif de surface pour éviter surcharge des canalisations.

L'ouvrage enterré pourra être mis en place, soit à proximité du dispositif de surface, soit sous celui-ci, selon la place disponible. Un massif drainant ou une structure alvéolaire pourront être mis en œuvre sous espace vert ou sous voirie. Il est intéressant d'associer ces dispositifs avec un revêtement perméable (pavés joint enherbés, enrobé poreux, etc.) pour faciliter l'injection des eaux pluviales.



Source : INFRA Services

Dans les autres cas, les eaux de pluie de la façade en front de rue doivent être acheminées vers les espaces verts positionnés arrière par un passage à l'intérieur.



Source : Brugis

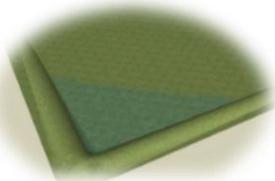
DISPOSITIFS PRECONISES

Noue, espace vert creux



Source : INFRA Services

Modelé de terre



Source : INFRA Services

Echelles d'eau

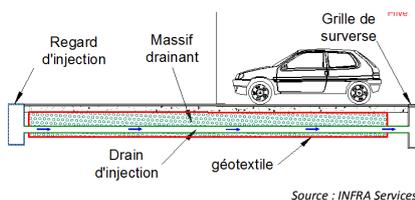


Source : INFRA Services

Ces dispositifs de surface sont préconisés pour les parcelles mixtes. Toutefois, si peu d'espaces verts sont disponibles, il sera nécessaire d'avoir recours à des dispositifs enterrés complémentaires aux dispositifs de surface tels que les massifs drainants ou les structures alvéolaires ultra-légères (SAUL).

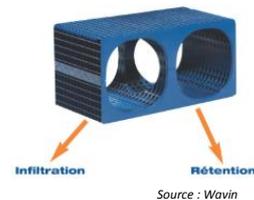
Des informations complémentaires sur les différents dispositifs sont fournies dans les fiches techniques 1 à 5

Massif drainant



Source : INFRA Services

SAUL



Source : Wavin

PRECONISATIONS ET PRECAUTIONS

Avant de débiter les travaux, veiller à bien prendre en compte l'ensemble des contraintes physiques que l'on pourrait rencontrer (topographie, arbres, câbles, réseaux, etc.).

Par mesure de précaution, nous préconisons de ne pas positionner les dispositifs d'infiltration :

- ➔ A moins de 1,5 m des bâtiments.
- ➔ A moins de 3 m si le bâtiment possède un sous-sol.

Les ouvrages à ciel ouvert sont destinés à être plantés en particulier avec des espèces hygrophiles (Jonc, Iris, Carex, etc.) intéressantes en termes de paysage et biodiversité. L'entretien est alors réduit à 1 à 2 fauchages par an.

Une attention particulière devra être portée au trop plein du dispositif de temporisation / infiltration :

- ➔ Le trop-plein (surverse) devra, dans la mesure du possible, être connecté au branchement existant.
- ➔ Dans certains cas, si le dispositif est positionné au-dessus et à proximité du domaine public, le trop-plein pourra s'écouler en surface.
- ➔ Si nécessaire, un nouveau branchement pourra être réalisé vers le collecteur du domaine public.

Pour toute question ou pour plus d'information, contactez la Cellule eau de la Commune de Forest :
Cellule eau : mdacruz@forest.brussels - Tel : 02/348 17 01

De nombreuses informations sur la gestion des eaux pluviales sont aussi disponibles sur le site Internet de Bruxelles environnement : www.guidebatimentdurable.brussels